



En partenariat avec :

CAHIER DES CHARGES CAISSE A SAVON

Présentation générale

Les « Caisnes à savon » sont des véhicules à 3 ou 4 roues, sans moteur, sur un châssis en bois, en métal, etc, ou de type monocoque.

La « Caisse » étant placée sur une pente, son déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre. Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course comme moteur électrique, ressort, pédales, manivelles, etc. est interdit. L'emploi de batteries est interdit. Seules seront acceptées les piles électriques de 3.5V et moins (*pour l'éclairage et l'avertisseur*).

Construction de la « Caisse à savon »

Dimensions

La taille n'est pas limitée. La hauteur peut varier, mais il est recommandé de la limiter afin de maintenir la stabilité dans les virages.

Direction

Tout système peut être accepté (*parallélogramme, axe central, etc.*). En revanche, il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un minimum de jeu. Si la direction est transmise au moyen de câbles ou de cordages, il est nécessaire de porter une attention toute particulière aux frottements de ces éléments qui pourraient leur occasionner une usure anormale.

Châssis

Le plancher doit être complet sous le pilote. Il peut être en bois, en ferraille, etc.... Mais attention aux bords tranchants. On peut aussi opter pour une carrosserie de type « monocoque » sur laquelle viendraient se fixer les différents éléments mécaniques.

La conception de la « Caisse » doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule. L'habitacle ne doit pas être fermé par des portes.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs. (*Exemple : bords tranchants à protéger par une garniture de caoutchouc ou en mousse*). Le système d'assise du pilote doit être solidement fixé.

Roues

On privilégiera les roues avec des pneus gonflables (*Plus confortables que les « pneus pleins » pour les véhicules ne disposant pas de systèmes de suspension*), mais tout type de roues est autorisé.



En partenariat avec :

Système de freinage

Les exigences de sécurité interdisent le freinage direct sur le sol ou à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. Les freins doivent agir simultanément sur au moins deux roues.

Remorquage

Des anneaux pour le remorquage sont conseillés à l'avant et à l'arrière des véhicules. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Identification

Pour une meilleure clarté dans l'identification, chaque véhicule pourra être doté d'un numéro lors de l'inscription. Ce numéro sera apposé sur le chariot de façon visible pour les chronométreurs.

Protections/équipements

Le pilote doit obligatoirement porter un casque intégral de moto et des chaussures fermées. Le port de gants sans trou (gants de cycliste et de laine interdits), de pantalon et de manches longues est fortement recommandé.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Il sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

Originalité

Il convient d'encourager la construction de « CaisSES » originales ou folkloriques. Le jury prendra en compte deux sortes de critères :

1-l'originalité de la « Caisse».

2-le look des pilotes en rapport avec le style de la «Caisse».